

# INTERPELLATION

**Auteur** UDC, par Flavien Sauthier  
**Objet** Addiction: quels dégâts  
**Date** 16.11.2017  
**Numéro** 4.0288

---

Le 31 août 2017 un article paru dans le «20 Minutes» faisait part du désenparèment des employeurs face à la consommation de drogue par les apprentis, notamment celle du cannabis qui a des effets pervers sur l'attention, la motivation, l'absentéisme et des soucis de risque d'accident pour l'apprenti et les collègues qui travaillent avec lui sont également préoccupants.

Afin de ne pas blesser les personnes concernées, les employeurs hésitent à en causer. Le problème est assez grave pour qu'Addiction suisse réagisse. Ce dernier a fait deux films. Le premier s'adresse aux employeurs et doit les aider à aborder le sujet avec les jeunes avant qu'il ne soit trop tard, c'est à dire avant rupture du contrat et le second s'adresse aux collègues qui peuvent aussi être pris au dépourvu.

Ces problèmes liés à la consommation de cannabis sont régulièrement évoqués et ne trouvent que peu de réponse. Ceux-ci se retrouve dans la circulation routière, au travail, ... La dernière mode en la question étant l'autorisation de vente ces joints faisant suite à une lacune de la loi.

Il est temps de s'attaquer frontalement à ces débordements problématiques

## **Conclusion**

Quelles sont les diverses statistiques liées à la consommation de cannabis?

Quels sont les coûts induits (échecs des apprentis, accidents,...)?

Comment soutenir les lanceurs d'alertes?

Serait-il envisageable d'autoriser certaines personnes d'effectuer des dépistages, notamment les employeurs afin d'éviter des drames ou de diriger ces personnes vers Addiction Valais par exemple?